



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0487

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Lyon - Villeurbanne

objet : Convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains avec la société Elvya -  
Approbation de l'avenant n° 4

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Claisse

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

**Conseil de communauté du 15 décembre 2014****Délibération n° 2014-0487**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains avec la société Elvya - Approbation de l'avenant n° 4**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le service public de chauffage et de froid urbain est assuré par une convention de gestion provisoire confiée à la société Elvya. Suite à l'annulation de la procédure de délégation de service public et afin d'assurer la continuité du service public au-delà du 31 décembre 2013, un avenant de prolongation a été conclu. Cette prolongation a été fixée à 1 an renouvelable tacitement dans la limite de 2 fois avec une résiliation possible à tout moment dès la désignation d'un nouveau délégataire.

Compte-tenu des modifications réglementaires ci-après indiquées les articles 28 et 31 de la convention doivent être modifiés.

En premier lieu, la réglementation française concernant l'application de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN) a été modifiée par une circulaire du 12 mars 2014. Cette circulaire relative à la refacturation de la TICGN prévoit la fin de l'exonération pour les particuliers qu'Elvya reportait dans la fixation du tarif à l'utilisateur. En second lieu, l'indice ICHT-IME a été modifié par l'INSEE suite à la prise en compte du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour les entreprises. Il est nécessaire d'ajuster les indices de la formule de révision des prix pour intégrer ces éléments.

Par ailleurs, la disparition des tarifs réglementés du gaz nécessite de modifier les formules de révision des prix du contrat. Cependant, dans un marché international du gaz tendu (crise ukrainienne, etc.), la collectivité souhaite s'affranchir pour la durée restante du contrat des risques de variations importantes du coût d'approvisionnement en gaz en optant pour la conclusion d'un prix fixe d'approvisionnement du gaz (hors évolution des taxes). Cette solution se traduira également par une fixation de la mixité tarifaire jusqu'à la fin du contrat ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 4 à la convention de gestion provisoire du service public de chaud et froid urbains de Lyon-Villeurbanne-Bron conclu entre la Communauté urbaine de Lyon et Elvya.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant et l'ensemble des pièces afférentes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.**